



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

pluxee



**Les essentiels
du titre-service
en Région de
Bruxelles-Capitale**



VOUS AVEZ VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ?

VOUS POUVEZ COMMANDER VOS TITRES-SERVICES SELON LES MODALITÉS EN VIGUEUR À BRUXELLES.

- **Si vous n'êtes pas encore inscrit au système :**
inscrivez-vous sur notre site internet www.titre-service.brussels (onglet "inscription"). Votre inscription peut se faire à l'aide de votre carte d'identité, ayez-la à portée de main.

- **Si vous êtes déjà inscrit au système en version papier :**
vous pouvez changer vers le support électronique en vous connectant sur votre Espace sécurisé www.titre-service.brussels. Vous trouverez la procédure à la fin de cette brochure au point "Comment passer aux titres-services électroniques".

- **Prix, validité et quota ?**
 - › **Un prix avantageux :** Vous pouvez commander jusqu'à 500 titres-services maximum par année civile. 300 premiers titres-services sont à 11,40€, les 200 derniers titres-services (du 301^{ème} au 500^{ème}) sont à 14,00€ (sauf cas spécifiques).
 - › **Validité :** vos titres-services sont valables 6 mois à dater de leur émission.



→ Comment dois-je commander ?

Que vous soyez en version papier ou électronique, vous devez effectuer un virement de la valeur totale des titres-services que vous souhaitez commander sur le **compte bancaire Pluxee BE28 0017 7246 3620** avec votre numéro d'utilisateur en communication structurée (12 chiffres). Le montant doit toujours être un multiple de 11,40 ou de 14,00. Une commande doit toujours contenir un minimum de 10 titres-services pour le format papier. En format électronique, il vous est possible de commander vos chèques à l'unité.

→ Les titres-services électroniques : ils ont tout pour vous plaire !

Plus simple, plus facile, plus rapide et surtout plus sécurisé, le titre-service électronique vous offre un **confort** d'utilisation sans précédent. **En téléchargeant l'application mobile "Titres-services Bruxelles"**, vous pouvez gérer vos titres-services électroniques au quotidien.





→ Comment faire pour passer à la version électronique :

1. Informez votre entreprise agréée et votre aide-ménagère.
- Surfez sur www.titre-service.brussels
2. Cliquez dans le coin supérieur droit sur **"Mon espace utilisateur.rice"** et connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe
3. Choisissez l'onglet **"COMPTE"** dans le menu de gauche
4. Cliquez ensuite sur **"PARAMETRES"**
5. Sélectionnez le support **"électronique"**
6. Cliquez sur **"sauvegarder "**

→ Pour toutes questions concernant les différents documents disponibles pour vos titres-services (remboursement, modification des coordonnées...) :

Rendez-vous sur www.titre-service.brussels et cliquez sur **"Documents et formulaires"**

Nous contacter :

Pluxee - Département Titres-Services Bruxelles
Disponible tous les jours ouvrables de 9h à 17h

Tel : 02/401.31.60

www.titre-service.brussels